

MESSAGE DU TEMPS DES FÊTES

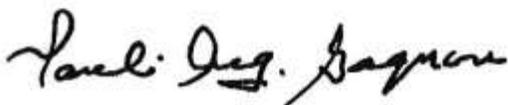
Madame, Monsieur,

2014 déjà s'achève. Les membres de votre conseil municipal, élus en novembre 2013, vous présentent dans ce document le rapport du maire sur la situation financière 2014. Nous sommes dans l'ensemble satisfaits du travail réalisé, conscients toutefois qu'il reste beaucoup à faire.

Dans l'actuel contexte d'austérité au Québec, lequel met à rude épreuve la capacité de payer de plusieurs, nous sommes heureux d'adopter un budget 2015 qui entraîne une augmentation de taxes nettement inférieure à l'augmentation du coût de la vie de la dernière année et qui situe Sainte-Luce à un excellent niveau comparatif ou compétitif de sa taxation et de ses services avec les autres municipalités du Bas-St-Laurent. Ce budget et le plan triennal des immobilisations sont disponibles dans ce numéro du Coquesillon.

En terminant, Joyeux Noël et Bonne Année 2015 à vous ainsi qu'à tous ceux et celles qui vous sont chers. Salutations et vœux particuliers aux personnes seules ou malades ainsi qu'à celles qui traversent des moments difficiles. Puissiez-vous trouver près de vous support et solidarité.

Le conseil municipal,



Paul-Eugène Gagnon, maire

Sommaire

MESSAGE DU TEMPS DES FÊTES

PRÉSENTATION DU BUDGET 2015

RAPPPORT DU MAIRE SUR LA
SITUATION FINANCIÈRE

INFORMATIONS MUNICIPALES

- Conseil municipal
- Balises privées
- Abri d'hiver pour automobile
- Récupération des sapins de Noël
- Bris de boîtes aux lettres
- Stationnement dans les rues
- Prévention incendie
- Congés fériés de la période des fêtes
- Un jardin communautaire à Sainte-Luce
- Local à louer
- Programme Éconologis
- Calendrier 2015 des séances du conseil
- Application « VOILÀ
- Comité Phares
- Programme RénoVillage
- Le mot vert du mois

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Cuisine communautaire
- Ouvrir un livre, c'est s'offrir un cadeau
- OMH. Concierge recherché
- La FloconFête
- Activités du Club de l'Âge d'Or
- Activités pour le Cercle des Fermières
- Bibliothèque du secteur Luceville
- Horaire des patinoires

COLLECTE DES ORDURES,
RÉCUPÉRATION ET ORGANIQUES

PROGRAMMATION 2015, CLUB DES
50 ANS ET PLUS DE LUCEVILLE

Mesdames,
Messieurs,

Tout d'abord, je vous remercie au nom de tout le conseil municipal pour votre présence à cette présentation du budget pour l'année 2015, ainsi que du programme triennal des immobilisations. En vertu du Code municipal, ce seront les seuls sujets discutés au cours de cette séance.

Comme l'an passé, les objectifs qui ont guidé les membres du conseil dans l'élaboration de ce budget, ont été de maintenir votre compte de taxes à son plus bas niveau possible et de maintenir une bonne qualité de services.

Le budget que nous vous présentons pour l'année 2015 est à hauteur de 3 762 977 \$ par rapport au budget de 2014 qui était de 3 672 904 \$, ce qui représente une augmentation de 2,4 %, soit exactement l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de la dernière année.

Avec ce budget pour 2015, le taux de la taxe générale est fixé à 0,842 \$ par 100 \$ d'évaluation par rapport à 0,828 \$ en 2014, soit une augmentation de 1,7 %, ce qui est moindre que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Dans les circonstances, nous sommes fiers de ce budget qui fera en sorte que plusieurs propriétaires verront leurs comptes de taxes en réduction par rapport à 2014. Dans le cas où il y a des augmentations de la facture, elles seront minimes. La réduction ou la faible augmentation des factures de taxes est attribuable à deux facteurs, soit la baisse de la tarification pour les matières résiduelles et la baisse des taux d'intérêts qui influencent les taxes de secteur.

Comme vous le savez le gouvernement du Québec nous a coupés des revenus pour 2015, concernant les tenants lieux de taxes et le retour sur la TVQ. Ceci nous prive de revenus de près de 15 000 \$. L'élément majeur qui nous a aidés à équilibrer notre budget, sont les revenus liés aux projets éoliens de La Mitis et du Lac Alfred, qui s'élèvent à 184 773 \$.

Un autre point important à souligner est que nous commencerons à partir de juin 2015 à faire la collecte des matières organiques. Ces matières seront transportées à Rivière-du-Loup, à une usine de biométhanisation. De plus, nos matières qui vont à l'enfouissement n'iront plus à Saint-Étienne-des-Grès, mais également à Rivière-du-Loup. Pour ce qui est du Centre de tri de Mont-Joli pour les matières recyclables, il a été vendu à une entreprise de Matane. Pour toutes ces raisons, nos coûts concernant les matières résiduelles sont à la baisse et le tarif pour une résidence passe de 146,33 \$ à 136,84 \$

Au niveau de l'évaluation municipale, nous avons une dépense supplémentaire de 41 205 \$ qui sera payée sur deux ans, concernant la modernisation du rôle d'évaluation. Il faut faire ce travail pour se conformer aux nouvelles normes du ministère des Affaires municipales.

Je tiens également à vous signaler qu'en ce qui a trait au budget de l'activité transport, en incluant l'amortissement pour l'achat de la machinerie et du nouveau garage municipal, la dépense pour 2015 est de 668 399 \$ alors qu'en 2011, dernière année où nous étions à contrat pour du déneigement, le budget était de 709 130 \$.

Dans ce budget, nous approuvons une somme de 101 328 \$ du surplus accumulé, également pour équilibrer notre budget. Rappelons à cet égard que l'an dernier nous avons approprié et emprunté une somme de 197 567 \$ pour équilibrer notre budget.

Je viens de vous décrire les éléments principaux qui ont influencé notre budget.

En 2014, nous n'avons pu réaliser les projets de réaménagement des rues St-Alphonse et St-Pierre Est, à cause principalement du changement de gouvernement et des délais que cela occasionne. Présentement, les protocoles d'entente sont en préparation au ministère des Transports à Rimouski. Nous avons bon espoir de les réaliser à l'été qui vient. Cependant, à cause des coupures que réalise actuellement le gouvernement du Québec, tant que les protocoles ne seront pas signés nous ne pouvons jurer de rien.

Il y a deux projets dont la réalisation est assurée, à savoir la reconstruction du Pavillon sportif du secteur Luceville et l'aménagement d'un parc intergénérationnel sur la route du Fleuve Ouest. Pour ce qui est du remplacement de la conduite d'aqueduc et de la construction d'un réseau d'égout domestique sur une portion de la route 132 Ouest, nous ferons tout pour que cela se réalise en 2015, mais il y a des éléments dans ce dossier et particulièrement au niveau de la capacité de réception des étangs d'épuration que nous ne contrôlons pas à ce moment et qui peuvent retarder le projet.

Vous verrez plus en détails la liste des projets à réaliser au programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017.

Vous remarquerez qu'il n'est pas question de la recharge de plage dans le programme triennal. La raison en est que le travail est complété et que les modifications à apporter au printemps 2015 sont déjà financées par un règlement d'emprunt.

Nous vous présentons ci-joint un tableau comparatif des budgets 2012 à 2015.

Si vous avez des questions sur le budget suite à la réunion de ce soir, n'hésitez pas à communiquer avec l'administration municipale, il nous fera plaisir d'y répondre.

Nous vous remercions d'être venus à la présentation de ce budget et nous en profitons pour vous souhaiter nos meilleurs vœux en cette période des fêtes.

Paul-Eugène Gagnon, maire



COMPARAISON DES BUDGETS
2012-2013-2014-2015

	BUDGET 2012	BUDGET 2013	BUDGET 2014	BUDGET 2015
REVENUS				
TAXES	-2 475 207,00	-2 562 484,00	-2 832 877,00	-2 866 332,00
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	-62 238,00	-61 455,00	-55 131,00	-47 916,00
TRANSFERTS	-398 561,00	-442 672,00	-283 657,00	-289 940,00
SERVICES RENDUS	-48 542,00	-48 076,00	-47 859,00	-44 172,00
IMPOSITION DE DROITS	-125 000,00	-130 000,00	-131 000,00	-96 000,00
AMENDES ET PÉNALTÉS	-12 000,00	-22 000,00	-22 000,00	-21 000,00
INTÉRÊTS	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
AUTRES REVENUS	-8 459,00	-1 060,00	-6 000,00	-191 073,00
TOTAL REVENUS	-3 133 007,00	-3 272 747,00	-3 383 524,00	-3 561 433,00
CHARGES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	579 608,00	579 384,00	576 092,00	579 536,00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	456 269,00	467 176,00	457 974,00	441 956,00
TRANSPORT	496 026,00	535 391,00	534 962,00	574 751,00
HYGIÈNE DU MILIEU	546 817,00	540 675,00	637 035,00	646 021,00
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	15 154,00	15 937,00	3 344,00	2 000,00
AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVE	131 145,00	108 382,00	111 969,00	134 815,00
LOISIRS ET CULTURE	325 289,00	372 048,00	373 148,00	391 553,00
FRAIS DE FINANCEMENT	200 116,00	200 761,00	197 852,00	173 925,00
TOTAL CHARGES	2 748 424,00	2 813 754,00	2 892 396,00	2 944 557,00
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	-384 583,00	-458 993,00	-491 128,00	-616 876,00
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
FINANCEMENT - FINANCEMENT T.V.O.			-82 000,00	
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DETTE LONG TERME	325 900,00	640 400,00	679 500,00	751 700,00
AFFECTATIONS - SURPLUS/FONDS LOCAL/RUE CARON/SOLDE DISP. RÉG. EMPR.	-11 819,00	-290 901,00	-207 380,00	-201 544,00
AFFECTATIONS - RÉSERVES FONDS LOCAL/REMB. FDR	70 502,00	109 494,00	101 008,00	66 720,00
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCA	384 583,00	458 993,00	491 128,00	616 876,00
TOTAUX DES REVENUS	-3 144 826,00	-3 563 648,00	-3 672 904,00	-3 782 977,00
TOTAUX DES DÉPENSES	3 144 826,00	3 563 648,00	3 672 904,00	3 782 977,00

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que le budget qui suit soit adopté pour l'exercice financier 2015 et qu'il soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la Municipalité.

BUDGET DE L'ANNÉE 2015

REVENUS

▪ Taxes sur la valeur foncière	1 978 622 \$
▪ Tarification pour services municipaux	887 710 \$
TOTAL TAXES	2 866 332 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	
▪ Gouvernement du Québec	17 469 \$
▪ Immeubles des réseaux	27 195 \$
▪ Gouvernement du Canada	3 252 \$
TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	47 916 \$
AUTRES REVENUS	
▪ Imposition de droits	96 000 \$
▪ Amendes et pénalités	21 000 \$
▪ Intérêts	5 000 \$
▪ Autres	191 073 \$
TOTAL AUTRES REVENUS	313 073 \$
AUTRES SERVICES RENDUS	
▪ Administration générale	260 \$
▪ Hygiène du milieu	1 800 \$
▪ Aménagement, urbanisme et développement	1 500 \$
▪ Loisirs et culture	40 612 \$
TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS	44 172 \$
TRANSFERTS	
▪ Transferts inconditionnels	\$
▪ Transferts conditionnels	289 940 \$
TOTAL TRANSFERTS	289 940 \$
▪ AFFECTATIONS	201 544 \$
TOTAL DES REVENUS	3 762 977 \$

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

▪ Conseil municipal	93 101 \$
▪ Application de la loi	14 478 \$
▪ Gestion financière et administrative	334 709 \$
▪ Évaluation	77 686 \$
▪ Autres	59 562 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	579 536 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

▪ Police	213 835 \$
▪ Sécurité civile	7 016 \$
▪ Sécurité incendie	204 217 \$
▪ Brigadiers scolaires	16 730 \$
▪ Garde d'animaux domestiques	158 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	441 956 \$

TRANSPORT

▪ Voirie municipale	239 672 \$
▪ Enlèvement de la neige	253 686 \$
▪ Éclairage des rues	29 168 \$
▪ Circulation et stationnement	20 107 \$
▪ Transport collectif	32 118 \$
TOTAL TRANSPORT	574 751 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

▪ Administration eau et égout	16 961 \$
▪ Approvisionnement et traitement de l'eau	116 717 \$
▪ Réseaux de distribution de l'eau	70 880 \$
▪ Traitement des eaux usées	78 864 \$
▪ Réseaux d'égout	38 751 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	322 173 \$

MATIÈRES RÉSIDUELLES

▪ Collecte et transport	53 476 \$
▪ Élimination	177 545 \$
▪ Matières secondaires	31 589 \$
▪ Traitement	36 375 \$
▪ Enlèvement matières organiques	15 981 \$
TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	314 966 \$

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

8 882 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2 000 \$

AMENAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
▪ Aménagement, urbanisme et zonage	99 323 \$
▪ Industries et commerces	27 216 \$
▪ Promotion et développement économique	8 276 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	134 815 \$
LOISIRS ET CULTURE	
▪ Administration Loisirs et Culture	77 679 \$
▪ Centre communautaire	56 914 \$
▪ Patinoires	42 379 \$
▪ Plage et promenade	32 453 \$
▪ Parcs et terrains de jeux	61 268 \$
▪ Autres	53 349 \$
▪ Activités culturelles	47 654 \$
▪ Bibliothèques	19 857 \$
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	391 553 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	
▪ Dette à long terme - intérêts	167 821 \$
▪ Autres frais	2 984 \$
▪ Autres frais de financement	3 120 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	173 925 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
▪ Remboursement en capital	751 700 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté	66 720 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	818 420 \$
TOTAL DES DÉPENSES	3 762 977 \$

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation							
Programme triennal							
Titre	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Date indéterminée	Total du projet	Mode de financement	Fonction
Refaire le poste de chloration, secteur Sainte-Luce	350 000 \$				350 000 \$	Subvention TECQ	H.M.
Aqueduc, égout domestique, égout pluvial, pavage, trottoir rue Saint-Alphonse et pavage et trottoir, rue St-Pierre Est	5 142 800 \$				5 142 800 \$	MTQ 2 050 800 \$ PIQM 1 311 680 \$ R.E. 1 780 320 \$	T.P. H.M.
Réaménagement du Pavillon des loisirs du secteur Luceville	388 135 \$				388 135 \$	SUB 253 210 \$ R.E. 134 925 \$	L. C.
Remplacement conduite d'aqueduc et égout domestique route 132 Ouest (Phase 2)	600 000 \$				600 000 \$	TECQ PIQM R.E.	H.M.
Changement de la rétrocaveuse	173 250 \$				173 250 \$	R.E.	T.P.
Remorque / échantillonneur / Palan / 2 Radios portatifs	12 000 \$				12 000 \$	F.R.	T.P. S.P. L
PFM/MADA	Janvier 2015					À déterminer	L. C. P.D.E.
Planification stratégique	À déterminer	À déterminer	À déterminer			À déterminer	L. C. P.D.E.
Programmation des réparations de pavage/calendrier des priorités	À établir par la MRC	À déterminer	À déterminer			À déterminer	T.P.
Établissement d'une politique et échéancier - vs-trottoirs et pistes cyclables	À déterminer	À déterminer	À déterminer		À déterminer	R.E.	T.P.
30 cônes pour stationnement de l'église Sainte-Luce	900 \$				900 \$	F.R.	
24 téléavertisseurs pompiers	4 029 \$				4 029 \$	F.R. ou Surplus	S.P.

Titre	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Date indéterminée	Total du projet	Mode de financement	Fonction
Augmentation de la capacité des étangs d'épuration, secteur Ste-Luce	À déterminer				À déterminer	R.E.	H.M.
Trottoir, route du Fleuve Ouest 0,3 km	À déterminer	À déterminer			À déterminer	R.E.	T.P.
Évaluation des bâtiments municipaux et leurs fonctions	Mandat Charles Ross 2 640 \$	À déterminer	À déterminer		À déterminer	À déterminer	TOUS
Aménagement d'un réservoir rang 2 Est - protection incendie	20 000 \$ (à l'étude vs- révision schéma)				20 000 \$	F.R. ou surplus	S.P.
Indicateur de vitesse	5 000 \$				5 000 \$	F.R.	S.P.
Afficheur électronique		25 000 \$			25 000 \$	R.E.	TOUS
Installation d'un nouveau piézomètre	6 180 \$				6 180 \$	F.R.	H.M.
Prolongement trottoir Promenade -vs- Marché public		À déterminer			À déterminer	À déterminer	T.P.
Place des églises	À déterminer				À déterminer	À déterminer	L.C.
Croix du chemin rang 3 Est + route 298	À déterminer				À déterminer	À déterminer	L.C.
Parc Luce-Gertrude Drapeau	3 000 \$				3 000 \$	F.R. ou Surplus	L.C.
Installation d'un relais vélo (parc petite enfance rte Fleuve)	À déterminer				À déterminer	Pacte rural et F.R. ou Surplus	L.C.
Jardins communautaires	À déterminer en janvier 2015				À déterminer	À déterminer	L.C.
Parc rue St-Antoine	Plans et devis, 1 000 \$	Travaux coûts à déterminer			1 000 \$	Surplus	L.C.
Église de Luceville Fenestration Chauffage Électricité	À déterminer	À déterminer	À déterminer		À déterminer	À déterminer	ADM.
Parc Intergénérationnel	44 177 \$				44 177 \$	Subvention + Surplus ou F.R.	L.C.
TOTAL	6 750 471 \$	25 000 \$			6 775 471 \$		



Rapport du maire sur la situation financière

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente aujourd'hui le rapport sur la situation financière de notre Municipalité, tel que le prévoit le Code municipal à l'article 955 et la loi sur le traitement des élus municipaux à son article 11.

L'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2013, a généré des revenus pour la Municipalité de 5 790 264 \$ alors que les charges de fonctionnement s'élevaient à 3 443 233 \$, ce qui a amené à un excédent de l'exercice de 2 347 031 \$. Ce montant semble très élevé mais en fait il s'agit en grande majorité de transferts du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, de la taxe sur l'essence Canada-Québec et du transfert de l'église du secteur Luceville.

En réalité, notre excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales a été de 292 762 \$.

À la fin de l'exercice financier 2013, la dette à long terme de la Municipalité était de 5 876 700 \$.

La charge de cette dette à long terme se répartit comme suit :

1.	Pour l'ensemble des contribuables de la Municipalité	2 284 060 \$
2.	Pour une partie des contribuables de la Municipalité	2 131 119 \$
3.	Dû par le gouvernement du Québec	1 461 521 \$

Le pourcentage de la dette représente 2,2 % de la richesse foncière uniformisée de la municipalité de Sainte-Luce qui est de 270 175 400 \$.

En 2013, le remboursement de la dette à long terme était de 511 831 \$, alors que les frais de financement étaient de l'ordre de 176 376 \$.

Pour ce qui est de l'exercice financier 2014, nous évaluons être en mesure de dégager un petit excédent sur les activités de fonctionnement.

En 2014, plusieurs projets importants ont été mis de l'avant :

- Pavage de la rue du Boisé;
- Construction de puisards pour le drainage de la route du Fleuve;
- Rénovation des 3 parcs pour la petite enfance;
- Achat d'un souffleur à neige;
- Aménagement de la place de l'Empress of Ireland;
- Recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques.

Pour 2015, quelques projets majeurs retiennent notre attention :

1. Réfection de la rue St-Alphonse (route 298) et de la rue St-Pierre Est. Ce projet aurait dû se réaliser depuis plusieurs années, mais à cause des restrictions budgétaires du gouvernement du Québec, il n'a pu se réaliser. Nous espérons que 2015 sera la bonne année.
2. Reconstruction du Pavillon des loisirs du secteur Luceville. Ce projet se réalisera grâce à des subventions de l'ordre de 235 000 \$ des gouvernements du Québec et du Canada.
3. Poursuite du dossier de la route 132 Ouest, en ce qui a trait au remplacement de la conduite d'aqueduc et la construction d'une conduite d'égout domestique. Le retour sur la taxe d'essence Canada-Québec (TECQ) ayant été remis de l'avant, nous sommes confiants de pouvoir réaliser ces travaux.
4. Le poste de chloration du secteur Sainte-Luce qui doit être reconstruit, toujours avec les argents du TECQ.

Dans les semaines qui viennent, nous procéderons à l'élaboration du budget pour l'année 2015. Encore une fois, nous entreprenons cet exercice dans l'esprit de maintenir votre compte de taxes au plus bas niveau possible, tout en s'assurant d'une prestation de services adéquate.

Vous comprendrez qu'avec toutes les compressions qu'impose le gouvernement du Québec aux municipalités, que cet exercice ne sera pas facile.

Pendant cet exercice budgétaire, nous analyserons et ferons la mise en jour du programme triennal des dépenses en immobilisation. Évidemment, tous les projets subventionnés en infrastructures seront priorisés.

Comme le prévoit l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération attribuée aux membres du conseil municipal en 2014:

- Le salaire du maire est fixé à 12 399,60 \$ par année;
- Le salaire de chaque conseiller est fixé à 4 133,16 \$ par année;
- Une allocation de dépenses au montant de 6 199,80 \$ par année est allouée au maire et une de 2 066,64 \$ par année pour les conseillers.

En 2014, comme membre du conseil de la MRC de La Mitis, le maire reçoit un salaire de 2 812,24 \$ et une allocation de dépenses de 1 406,12 \$.

Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus durant la dernière année, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période, avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

LISTE DES CONTRATS

- Bouchard Ford	69 495,49 \$
- Construction BCK inc.	28 200,49 \$
- Dessau inc.	57 047,11 \$
- Les Entreprises Claveau Itée	459 148,46 \$
- Les Excavations Léon Chouinard	324 833,49 \$
- Exploitation Jaffa inc.	83 571,62 \$
- Financière Banque Nationale	46 186,05 \$
- Gestion A.J. (2003) inc.	240 300,22 \$
- Groupe Ultima	57 508,00 \$
- Groupe Gaz-O-Bar inc.	42 797,36 \$
- Hydro-Québec	39 801,38 \$
- Les Entreprises Mont-Sterling inc.	40 986,60 \$
- Roche Itée	76 523,39 \$
- SSQ Société d'assurance-vie inc.	32 255,90 \$
- Terre-Eau inc.	41 524,26 \$

Enfin, vous trouverez ci-bas un tableau regroupant les différents règlements d'emprunt de la Municipalité, au 31 décembre 2013.

SERVICE DE LA DETTE

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET EMPRUNTS À LONG TERME

	No de régl.	Objet du règlement	Année d'émission	Terme en années	Solde au 31-12-13
R È G L E M E N T S D' E M P R U N T	358-93	Réhabilitation aqueduc / Route 132	1994	20	15 000 \$
	389-97	Construction égout / bassins aérés	1998	20	333 800 \$
	392-98	Construction égout / bassins aérés	1999	20	860 800 \$
	R-2002-27	Approvisionnement et traitement eau	2005	10	23 300 \$
	R-2003-33	Parc industriel	2005	20	8 500 \$
	R-2003-36	Égout Luc Babin	2005	20	10 500 \$
	R-2003-37	Côte de l'Anse / Route 298 / rue des Villas	2004	20	114 400 \$
	R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	2005	20	13 900 \$
	R-2003-40	Égout Route 132 Ouest	2004	20	47 200 \$
	R-2004-53	Aqueduc / pavage	2006	15	59 400 \$
	R-2005-59	Pavage rues Eudore-Allard / Côté / Coquillages	2006	10	40 500 \$
	R-2006-70	Camions incendie	2008	10	178 500 \$
	R-2006-71	Pérennité - Étangs aérées (secteur Luceville)	2008	15	111 100 \$
	R-2006-71	Pérennité - Étangs aérées (secteur Luceville)	2011	15	123 600 \$
	R-2009-121	Aqueduc Fleuve Ouest	2010	20	150 400 \$
	R-2010-129	Pavage 3e rang ouest	2011	10	98 100 \$
	R-2010-135	Rue Lucia-Fréchette	2011	10	67 900 \$
	R-2010-136	Réfection installations sportives	2011	10	47 900 \$
	R-2010-137	Rue St-Elzéar/St-Charles	2011	20	286 400 \$
	R-2010-137	Rue St-Elzéar/St-Charles	2012	20	36 500 \$
	R-2010-138	Ingénieurs aqueduc 132 est	2012	20	92 600 \$
	R-2011-151	Achat de machinerie	2012	10	558 400 \$
	R-2011-152	Achat d'un bâtiment	2012	20	454 500 \$
R-2011-153	Infrastructures Aqueduc 132 est	2012	20	1 304 100 \$	
R-2011-153	Infrastructures Aqueduc 132 est	2013	20	30 764 \$	
R-2011-154	Développement rue Caron	2012	5	412 900 \$	
R-2011-155	Déficit 2010 Grandes Marées	2012	5	82 500 \$	
	R-2012-166	Système de déphosphatation	2013	20	187 229 \$
	R-2012-167	Rue Des Coquillages - Phase 2	2013	20	70 007 \$
D L T	Contrat	Acquisition de terrain - Jean-Eudes Caron	2010	4	11 000 \$
		Acquisition de terrain - Succession Jacques Bouchard	2013		45 000 \$
	Total				5 876 700 \$

Paul-Eugène Gagnon, maire

Informations municipales

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Paul-Eugène Gagnon

Conseillers Jocelyn Ross
Pierre Beaulieu
Stéphanie Gaudreault
Bertrand Lechasseur
Yves G. Ouellette
Nathalie Pelletier

BALISES PRIVÉES

L'amoncellement de la neige peut empêcher les préposés au déneigement de voir les constructions érigées sur les terrains privés, en bordure de la rue (murets, haies, clôtures, etc.). Nous vous invitons à les protéger en installant des balises qui seront visibles en tout temps.

ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE

Les abris d'hiver pour automobile ainsi que les abris d'hiver pour l'accès piétonnier au bâtiment principal peuvent être installés durant la période allant du 1^e octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante s'ils répondent aux conditions suivantes :

- un maximum d'un (1) abri d'hiver pour automobile ainsi que d'un (1) abri d'hiver pour les accès piétonniers est autorisé par logement;
- l'abri d'hiver pour automobile doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;
- l'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale d'un (1) mètre de la ligne avant de la propriété;
- l'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
- la hauteur maximale d'un abri d'hiver est de 2,5 mètres;
- Les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimum de 0,15 mm, ou d'un matériau équivalent;
- un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux;
- le terrain est occupé par un bâtiment principal.



RÉCUPÉRATION DES SAPINS DE NOËL

La période des fêtes et plusieurs d'entre nous utiliseront un arbre naturel pour égayer cette fête et remplir votre maison d'un agréable parfum.

Après les fêtes, lorsque vous voudrez disposer de cet élément de verdure, pourquoi le mettre aux rebus ? Les arbres de Noël font eux aussi partie des matières qu'on peut recycler ou réutiliser, et ainsi contribuer à l'amélioration de notre environnement.

La municipalité de Sainte-Luce en collaboration avec la MRC de La Mitis, invite toute la population à déposer leur arbre de Noël dépouillé de ses décorations au stationnement de l'édifice municipal situé au 1, rue Langlois, ou au garage municipal 80, rue des Érables jusqu'au **samedi 10 janvier**. Les sapins seront ensuite déchiquetés et réutilisés. C'est un petit geste simple qui permet de protéger notre environnement.

BRIS DE BOÎTES AUX LETTRES

Par la présente, nous avisons tous les propriétaires de boîtes aux lettres qui se trouvent à l'intérieur de l'emprise de la voie publique, que la Municipalité de Sainte-Luce se dégage de toute responsabilité dans le cas de bris dû aux activités de déneigement des routes.

Comme le courrier n'est plus livré dans les boîtes aux lettres, sauf quelques exceptions, nous vous invitons même à les démanteler.

Jean Robidoux
Directeur général

STATIONNEMENT DANS LES RUES

Période hivernale

Le règlement R-2009-107 stipule qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 octobre au 15 mai inclusivement, sur tout le territoire de la Municipalité de Sainte-Luce.

La Sûreté du Québec est responsable de l'application du règlement.

PRÉVENTION INCENDIE



Pour rendre votre résidence sécuritaire :

- Installez un avertisseur de fumée à chaque étage et près des chambres à coucher. Vérifiez le bon fonctionnement et n'oubliez pas de changer les piles.
- Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année.
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez des appareils de chauffage comme le poêle à bois, le foyer et la fournaise au mazout.
- Disposez des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tout matériau combustible, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.
- Procurez-vous un extincteur portatif et apprenez à vous en servir.
- Préparez un plan d'évacuation et prévoyez un lieu de rassemblement. S'exercer au moins une fois par année.
- Prévoir deux sorties afin d'évacuer les lieux en sécurité.

Avec l'arrivée du temps des fêtes :

- Utilisez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel.
- Éteignez les décorations électriques dès que vous sortez et au moment d'aller au lit.
- Surveillez les enfants et les animaux domestiques lors de l'utilisation de chandelles d'ambiance. Placez ces dernières dans des chandeliers sécuritaires. Les éteindre lorsqu'on quitte la pièce.
- Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC;
- Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge.
- Gardez les sorties bien dégagées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Si vous utilisez un sapin de Noël naturel :

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement;
- Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, telle qu'une plinthe électrique ou un foyer;
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau à tous les jours;
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

Pour aider vos services d'urgence

Assurez-vous que votre numéro civique est visible de la rue pour aider les services d'urgence (pompiers, ambulancier, policier) à identifier votre demeure en cas de besoin.

Votre service de prévention des incendies

CONGÉS FÉRIÉS

Veillez noter que les bureaux de la Municipalité, des Travaux publics ainsi que le Centre Gabriel-Nadeau, seront fermés du lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 inclusivement, à l'occasion de la période des fêtes.

Un service sera disponible pour les urgences municipales, tel un bris d'aqueduc, au numéro 418 732-0298. Pour un incendie ou le transport ambulancier, veuillez composer le 911.

UN JARDIN COMMUNAUTAIRE À SAINTE-LUCE



Suite à la demande grandissante pour ce type de service, la municipalité de Sainte-Luce vérifie l'intérêt des citoyens pour opérer un jardin communautaire à compter du printemps 2015.

La Municipalité est disposée à mettre à la disposition des jardiniers un terrain, l'approvisionnement en eau et possiblement d'autres services à être évalués selon les besoins.

Pour se réaliser, le projet doit compter sur une équipe d'administrateurs bénévoles intéressés à s'impliquer dans la gestion du site et dans l'encadrement des jardiniers.

Les personnes intéressées doivent nous faire part de leur intérêt à avoir un jardin communautaire, en précisant si elles sont intéressées, en plus de jardiner, à administrer les opérations du jardin.

Veillez nous faire part de votre intérêt par écrit, au plus tard le vendredi 31 janvier 2015, à l'adresse courriel suivante: sainte-luce@sainteluce.ca

LOCAL À LOUER

La Municipalité de Sainte-Luce a un local à louer au 59, rue Saint-Laurent. Ce local a une superficie de 441,5 mètres carrés (4 752 pieds carrés), en fait, il s'agit du rez-de-chaussée de l'ancienne église du secteur Luceville.

Ce vaste local peut accueillir des activités commerciales, publiques et récréatives. Il peut être aménagé selon vos besoins. Le prix est à discuter, selon l'espace dont vous avez besoin et des aménagements à faire.

Pour toute information, veuillez contacter Monsieur Jean Robidoux, directeur général.

Téléphone: 418 739-4317

Courriel: jeanrobidoux@hotmail.fr

Éconologis est de retour dans le Bas St-Laurent! Programme d'efficacité énergétique destiné aux ménages à budget modeste

Éconologis est un programme saisonnier de sensibilisation à l'efficacité énergétique destiné aux ménages à revenu modeste. Le ministère de l'Énergie est des Ressources naturelles finance le programme.

Préparez votre domicile pour l'hiver!
Éconologis permet de recevoir la visite de deux conseillers en efficacité énergétique à votre domicile. Vous obtiendrez gratuitement des conseils personnalisés pour mieux consommer l'énergie et des travaux mineurs de calfeutrage, d'isolation ainsi que l'installation de certains produits économiseurs d'eau et d'énergie. Par exemple : calfeutrage des fenêtres, installation de pellicule plastique aux fenêtres, coupe-froid pour les portes, pomme de douche à débit réduit, etc.

Pour recevoir le service, certains seuils de revenus doivent être respectés. Les locataires et les propriétaires sont admissibles. Faites vite! Les places sont limitées!

Contactez Vivre en Ville au 1-866-266-0008 pour vérifier votre admissibilité!

Seuils de revenus pour 2014-2015 /
Nombre de personnes dans votre ménage

Nombre de personnes / ménage	revenu max.
1	23 861 \$
2	29 706 \$
3	36 520 \$
4	44 340 \$
5	50 290 \$
6	56 718 \$
7 et plus	63 147 \$

Pièces justificatives acceptées:

- Avis de cotisation de Revenu Québec de 2013 (ligne 199 du rapport d'impôt);
- Avis de cotisation de l'Agence de revenu du Canada de 2013 (ligne 150 du rapport d'impôt);
- Carnet de réclamation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec ;
- Formulaire de confirmation au programme Allocation-Logement.

Contactez Vivre en Ville au 418 523-5595 ou
1-866-266-0008

Consultez le www.econologis.ca ou
www.vivreenville.org

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2015

Les séances du conseil ont lieu au Centre Gabriel-Nadeau, situé au 1, rue Langlois, à compter de 20 h aux dates suivantes pour l'année 2015:

Lundi 5 janvier	Lundi 2 février
Lundi 2 mars	Lundi 13 avril
Lundi 4 mai	Lundi 1er juin
Lundi 6 juillet	Lundi 3 août
Lundi 14 septembre	Lundi 5 octobre
Lundi 2 novembre	Lundi 7 décembre

Le projet d'ordre du jour est disponible sur le site internet de la municipalité le matin de la tenue de chacune des séances, à l'adresse suivante:
www.sainteluce.ca

APPLICATION « VOILÀ »

Pour signaler un problème à la municipalité

Il est maintenant possible par l'entremise de votre téléphone intelligent de signaler des situations non urgentes à la municipalité, (lampadaires, nids-de-poule, graffitis, routes, etc.) par l'entremise de l'application « Voilà ».

L'application « Voilà » permet de:

- localiser le problème avec la géolocalisation automatique ou en inscrivant l'adresse civique la plus proche;
- Photographier le problème et le décrire;
- Envoyer automatiquement l'information à la municipalité.

Pour télécharger l'application ou simplement obtenir plus d'informations, nous vous invitons à visiter le site internet de « Voilà » à l'adresse suivante:
www.appvoila.com



Le Comité Phares s'implique dans les municipalités rurales

Nous recherchons une ou plusieurs personnes bénévoles désireuses de s'impliquer au sein du comité pour votre municipalité.

Vous avez quelques heures de votre temps à consacrer à une organisation!

Vous désirez aider vos concitoyens en regard à leurs besoins face au marché du travail ou de formation! Contactez-nous...

Pour information : Janyane Jean, coordonnatrice du Comité Phares
MRC Fossé-Neigette / La Mitis
Téléphone: 418-318-3200 / Courriel: phare_rn@deletrouler.net

ActionTravail
Membres d'Action
Québec

Certains frais peuvent nous être remboursés

PROGRAMME RÉNOVILLAGE ET RÉPARATIONS D'URGENCE

La présente est pour vous informer que le gouvernement n'a actuellement alloué aucun budget à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre de la livraison de ses programmes d'aide à la rénovation (RénoVillage, Réparations d'urgence) de telle sorte que les demandes d'aide financière ne peuvent être traitées pour le moment.

Une liste des inscriptions a été effectuée. S'il advenait un changement de la situation en cours d'année, les citoyens seront contactés.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations.

Hélène Gagnon, Tech. architecture
Responsable de la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat SHQ
Responsable gestion immobilière MRC de La Mitis

COLLECTE DES ORDURES, RÉCUPÉRATION ET ORGANIQUES

Veillez noter que la collecte des ordures prévue le jeudi 1^{er} janvier pour le secteur Sainte-Luce-sur-Mer est remise au jeudi 2 janvier 2015.



Nous vous invitons également à bien consulter le tableau des collectes dans votre secteur pour l'année 2015. Il y a beaucoup de changements, principalement la venue du bac brun la première semaine du mois de juin.

Le calendrier des collectes est également publié sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Luce à l'adresse <http://sainteluce.ca/citoyen/ordure.php>



LE MOT VERT DU MOIS

Quand vient le temps de recycler, il est facile d'être un peu perdu entre ce que l'on peut et ne peut mettre au recyclage.

CE QUE JE PEUX METTRE DANS MON BAC BLEU

PAPIER

Oui : Journaux, livres, revues, circulaires, catalogues, annuaires téléphoniques, sacs bruns, enveloppes...

Non : Papier ciré, mouchoirs et essuie-tout.

CARTON

Oui : Carton ondulé (gros carton), carton plat (boîtes de céréales), carton-pâte (boîtes d'oeufs), cartons de lait et de jus (tétrapacks), boîtes en carton et métal (« Quick » et jus « Oasis »).

Non : Carton ondulé ciré.

VERRE

Oui : Uniquement les bouteilles et pots de verre (peu importe le format et la couleur).

Non : Vaisselle, pyrex, céramique, porcelaine et vitre.

PLASTIQUE

Oui : Contenants de plastique numérotés de 1 à 5 et 7.

Non : Cellophane, sacs de croustilles, PVC, vinyle, plastique rigide (téléphones, calculatrices, jouets, etc.), plastique sans numéro.

MÉTAL

Oui : Boîtes de conserve, canettes, bouchons, couvercles, papier et assiettes d'aluminium propres ainsi que les pièces de métal de petite taille (clous, robinets).

Non : Piles, canettes d'aérosol et contenants de propane.

CONSEILS PRATIQUES : Retirer les couvercles et bouchons. Rincer tous les contenants pour éviter la contamination et les odeurs.

Les SACS EN PLASTIQUE et CONTENANTS DE LAIT ET DE JUS sont maintenant recyclés. Regroupez tous vos sacs en plastique en un seul et déposez-le dans votre bac.

NE SONT PAS RÉCUPÉRÉS : les vêtements, les jouets et le styromousse. Il est interdit de mettre aux ordures ménagères les électroniques, les résidus domestiques dangereux (huile à moteur, aérosol, etc.) ainsi que les pneus d'automobile. Informez-vous auprès de votre Écosite, de votre municipalité ou de votre MRC pour la liste des matières complètes.

Marie-Lou Leblanc

Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Tél.: 418 629-2053 poste 1122

Courriel: ml.leblanc@mrcmatapedia.qc.ca

Informations communautaires

CUISINE COMMUNAUTAIRE

Le premier mercredi de chaque mois, venez nous rejoindre à la salle Louis-Philippe Anctil (sous-sol de l'ancienne église de Luceville), soit les 7 janvier, 4 février, 4 mars, 8 avril, 6 mai et 3 juin 2015.

Pour prendre l'air, rencontrer de nouveaux visages, partager de bonnes recettes, toutes les réponses sont bonnes.

De 9 h à 16 h, nous cuisinerons un menu 3 services (soupe, plat principal, dessert et bien d'autres) et nous partagerons un diner entre voisins et nouveaux amis. En fin de journée, tout ce qui aura été cuisiné sera partagé entre les participants (apportez vos contenants).

Tous les participants pourront proposer une bonne recette, les As de la cuisine enseigneront leurs secrets. A la fin de la journée, tout le monde pourra discuter du menu du mois suivant.

Pour une légère contribution de 10 \$ et un maximum de 15 personnes admises pour chaque cuisine, vous passerez une journée distrayante, partagerez un bon repas et reparerez avec de bons plats.

Pour plus d'informations et réservations :

Nelly Boudreault 418 739-5931
Annie Lévesque 418 739-4935

Bienvenue à tous et toutes, vos suggestions de recettes seront les bienvenues!



Ouvrir un livre, c'est s'offrir un cadeau.
Passez chercher le vôtre et Joyeuses Fêtes.
Votre bibliothèque (secteur Sainte-Luce) sera fermée les
mercredis 24 et 31 décembre.

OMH Sainte-Luce—Luceville

Nous sommes à la recherche d'un concierge (ou couple) avec expérience pour le maintien d'un édifice de 20 logements. Le bloc est situé au 91, rue Saint-Pierre Est, dans le secteur de Luceville.

Le nouveau concierge sera responsable de la maintenance intérieure et extérieure, avoir de l'habileté avec les petites réparations. Des connaissances en plomberie et électricité sont un atout.

Salaire selon les normes de la société d'habitation du Québec.

Faire parvenir votre CV avec vos références par courriel à sylviaomh@cgocable.ca ou téléphoner au 418-739-3389

Sylvia Fournier
Pour OMH Sainte-Luce-Luceville

La FloconFête

Le samedi 21 février 2015, un projet de fête hivernale est en construction sous le nom de **FloconFête**, parrainé par la Corporation des loisirs de Sainte-Luce.

Localisée au terrain des loisirs du secteur Luceville, la **FloconFête** prendra son envol si les bénévoles et les participants sont au rendez-vous.

Quelques-unes des activités en étude sont les suivantes:

- **Floqu'on** sculpte sur neige
- **Floqu'on** glisse en traîneau
- **Floqu'on** joue à la balle sur glace
- **Floqu'on** se promène en traîneau à cheval
- **Floqu'on** patine

POUR QUE LA FÊTE AIT LIEU, PLUSIEURS BÉNÉVOLES SONT ESSENTIELS POUR ENCADRER LES ACTIVITÉS.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le coordonnateur des loisirs, Jean-Claude Molloy au 418 739-4420 poste 4 ou par courriel à jeanclaudemolloy@sainteluce.ca.

ACTIVITÉS DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-LUCE

- Vendredi 6 mars : Soirée de danse à 20 h, avec Jean-Yves Cayouette et Bruno Proulx
- Dimanche 12 avril: Brunch de 11 h à 13 h au Centre Gabriel-Nadeau, suivi de danses de 13 h à 16 h avec les musiciens Jean-Yves Cayouette et Keven Desrosiers
- Date à déterminer en avril: Cabane à sucre
- Vendredi 22 mai: Soirée de danses à 20 h, avec les musiciens Jean-Yves Cayouette et Bruno Proulx. On soulignera la fête des mères et la fête des pères. Goûter en fin de soirée.
- Dimanche 14 juin: Brunch de 11 h à 13 h au Centre Gabriel-Nadeau, suivi de danses de 13 h à 16 h avec les musiciens Jean-Yves Cayouette et Keven Desrosiers
- Mercredi 17 juin: Assemblée générale annuelle à 19 h 30 au 1, rue Langlois, au sous-sol

ACTIVITÉS POUR LE CERCLE DES FERMÈRES DE SAINTE-LUCE

La réunion mensuelle se tient le 2^e mardi du mois à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal, 1 rue Langlois.

3^e lundi du mois, atelier à la bibliothèque à 13 h. Diverses techniques sont expliquées.

Journée des CFQ le 25 février 2015. Activité de groupe.

Congrès régional le 2 mai 2015 à Saint-Léon-le-Grand

Exposition locale début mai lors du Brunch de la Fabrique

Assemblée générale annuelle le mardi 9 juin à 19 h 30

Les CFQ fêtent cette année leur 100^e anniversaire. **Surveillez la Route du Graffiti.**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SECTEUR LUCEVILLE

La bibliothèque du secteur de Luceville sera fermée durant la période des Fêtes à partir du :
18 décembre 2014 et le retour **6 janvier 2015 à compter de 13 h 30**

Nos heures d'ouverture sont : Mardi en après-midi : 13 h 30 à 16 h 30 Mercredi en soirée : 19 h à 20 h 30

À notre bibliothèque, nous avons eu le privilège d'avoir une animation avec madame Lise Leblanc sur les **Ruses de Pirates** pour les élèves du primaire et cette activité a beaucoup intéressé les jeunes du milieu. Ajoutons que Lise est une animatrice fascinante. Merci à toi !

La vente de livres usagés est toujours active durant les heures d'ouverture.

Nous vous remercions pour votre encouragement et votre soutien tout au long de cette année.

Les bénévoles se joignent à moi pour vous souhaiter :

JOYEUX TEMPS DES FÊTES ET BONNE ANNÉE 2015 !

Bibliothèque municipale – secteur Luceville

Martine Plante, responsable

HORAIRE DES PATINOIRES Hiver 2015

HEURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
13 h à 15 h	Jusqu'au 4 janvier 2015: Luceville: patinage libre Sainte-Luce: hockey libre À compter du 5 janvier : Luceville: fermée Sainte-Luce: ouverte sans surveillance						Luceville: patinage libre et samedi, init. au patinage Sainte-Luce: hockey libre
15 h à 17 h	Jusqu'au 4 janvier 2015: Luceville: hockey libre Sainte-Luce: patinage libre À compter du 5 janvier : Luceville: fermée Sainte-Luce: ouverte sans surveillance						Luceville: hockey libre Sainte-Luce: patinage libre
17 h à 18 h	FERMÉES						
18 h à 19 h 30	Patinage libre	Moitié / moitié	Patinage libre	Patinage libre	Moitié / moitié	Sainte-Luce: hockey libre parents-enfants 12 ans et moins Luceville: patinage libre	
19 h 30 à 21 h 45	Hockey libre						
22 h	21 h 45: Fermeture des patinoires		22 h: Fermeture du pavillon des loisirs et du Centre Gabriel-Nadeau				

**Horaire de fermeture des patinoires à Noël et au jour de l'an:
24 et 31 décembre 2014: fermées
25 décembre 2014 et 1er janvier 2015: fermées de 18 h à 22 h.**

L'horaire des patinoires est sujet à changement sans préavis.

Pour informations: Jean-Claude Molloy, coordonnateur des loisirs, au 418 739-4420 poste 4

Patinoire du secteur Luceville, au 418 739-4420 poste 7

Patinoire Sainte-Luce, au 418 739-4420 poste 6

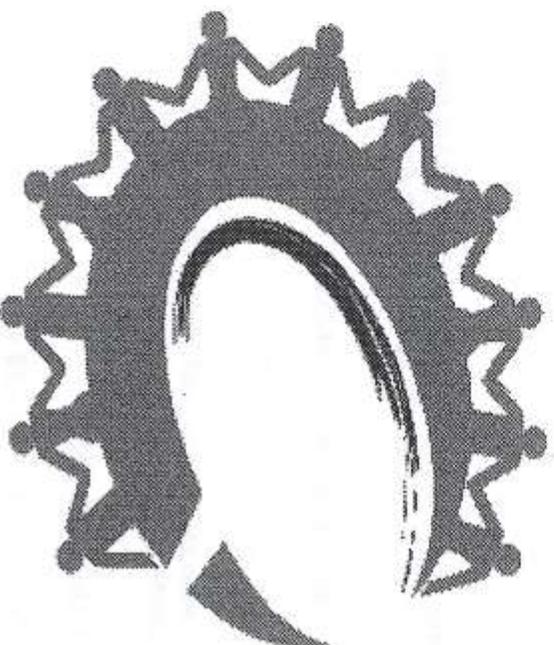
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Denis ROSS
Vice-présidente	Gisèle HALLÉ
Secrétaire	Rachel FORTIN
Trésorière	Nicole DESGAGNÉS
Directrice	Yolande DESROSNIERS
Directrice	Linda DESGAGNÉS
Directeur	Wilfrid PERREAULT

RESPONSABLES DES ACTIVITÉS

Cartes de membres	Gisèle HALLÉ	739-5606
	Denis ROSS	739-3552
	et TOUS LES MEMBRES DU C.A.	
Anniversaires des membres	Yolande DESROSNIERS	739-3716
Comité téléphone	Rachel FORTIN	739-3820
VIACTIVE	Linda DESGAGNÉS	723-2210
Soirées de danse	Micheline BOURGOIN	739-3552
	Rachel FORTIN	739-3820
Publicité	Michel LALONDE	739-0072
Quilles	Rachel FORTIN	739-3820
Baseball Poches	Denis ROSS	739-3552
Pétanque intérieure	Wilfrid PERREAULT	739-3471
Pétanque Atout	Yolande DESROSNIERS	739-3716
Pétanque extérieure	Denis ROSS	739-3552
	Wilfrid PERREAULT	739-3471
Jeux console Wii	À déterminer	
Cabane à sucre	Denis ROSS	739-3552
Cartes, Skip-Bo	Yolande DESROSNIERS	739-3716
Conférences	Denis ROSS	739-3552
	Gisèle HALLÉ	739-5606

Programmation 2015



**CLUB DES 50 ANS ET PLUS
DE L'ÉCUVILLE**

Affilié au CARREFOUR 50 + de QUÉBEC

Votre club des 50 ans et plus de Luceville vous offre une panoplie d'activités variées et ce, pour tous les goûts. Venez nous voir, venez rire, vous amuser et vous faire de nouveaux amis. Venez vers nous et vous verrez.

Cartes et Skip-Bo

Les lundis à 13 h 30

Prenez note que ces activités reprennent dès le lundi 12 janvier 2015 à la salle Louis-Philippe Ancitil

Viactive (programme d'exercices physiques adaptés)

Les mardis de 9 h 30 à 10 h 30 :

Des animatrices qualifiées vous attendent dès le mardi 13 janvier 2015 à la salle Louis-Philippe Ancitil.

Activités sportives

Les jeudis de 13 h 30 à 16 h :

Pétanque, Console de jeux Wii

Baseball Poche, Pétanque Atout ou encore Cerceaux-chaises

Tous ces jeux sont disponibles dès le jeudi 15 janvier 2015 à la salle Louis-Philippe Ancitil.

Quilles

La ligue de quilles du Club des 50 ans reprend ses activités le mercredi 7 janvier 2015.

Soirées de danse

- 17 janvier 2015
- 21 février 2015
- 21 mars 2015
- 25 avril 2015

LE CLUB FÊTE SES 40 ANS PAR UN SOUPER
SUIVI D'UNE SOIRÉE DE DANSE

Déjeuner - Brunch

- 8 février 2015

NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU

CLUB DE MARCHÉ

Deux trajets de marche vous sont offerts. Vous pouvez les visualiser sur les différents babillards de la municipalité, aux bureaux de poste, chez plusieurs commerçants ou encore en vous rendant sur le site Internet de la municipalité, en tapant le lien suivant : <http://www.sainte-luce.ca/loisir/activite.php>

MEMBERSHIP ET INFORMATION

Pour toute information relative aux activités du club ou pour devenir membre, veuillez contacter le président, monsieur Denis Ross au 739-3552 ou madame Gisèle Hallé au 739-5606.

Les membres du conseil d'administration vous souhaitent de très joyeuses Fêtes en famille. Revenez-nous en janvier prochain avec le sourire et votre bonne humeur.

Collecte des ordures, récupération et organiques 2015

Sainte-Luce, Route 132, route du Fleuve et rues

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3					1	2	3					1	2	3					1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3					1	2	3					1	2	3					1	2	3
3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30
31							31							31							31						

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3					1	2	3					1	2	3					1	2	3
6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31			27	28	29	30	31			27	28	29	30	31			27	28	29	30	31		



Déchets



Matières organiques



Récupération



Résidus verts



Encombrants

Collecte des ordures, récupération et organiques

2015

Secteur Luceville et rangs

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3			1	2	3	4	5			1	2	3	4	5			1	2	3	4	5
4	5	6			8	9	4	5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13			15	16	11	12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17
18	19	20			22	23	18	19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27			29	30	25	26	27	28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2			1	2	3	4	5			1	2	3	4	5			1	2	3	4	5
3	4	5		7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12		14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16
17	18			21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23
24		26		28	29	30	24	25	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30
31							31							31							31						

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					4	5			4	5	6	7	8			1	2	3	4	5			1	2	3	4	5
6	7	8		11	12	13	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15		18	19	20	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
20	21	22		25	26		20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29					27	28	29	30	31			27	28	29	30	31			27	28	29	30	31		



La renaissance d'un sport oublié

Nous assistons à un engouement prometteur pour un sport qui a connu ses heures de gloire il y a quelques décennies. Le regain de popularité du ballon sur glace attire désormais une nouvelle vague d'adeptes et suscite la curiosité des anciens joueurs. Cette recrudescence de la pratique de ce sport dans la région a stimulé des municipalités de La Mitis et de Rimouski-Neigette à tenter un retour.

En janvier 2015, les municipalités de Saint-Gabriel, Saint-Donat, Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Saint-Anaclet et Saint-Narcisse organiseront des rencontres intermunicipales de ballons sur glace. Serez-vous de la partie?

Objectif de la ligue

Offrir la possibilité aux citoyens et citoyennes de La Mitis et de Rimouski-Neigette de pratiquer un sport amical durant la saison blanche.

Le ballon sur glace

Le ballon sur glace, communément appelé ballon-balai, est un sport qui comporte plusieurs similitudes à celui du hockey sur glace.

Les principales différences sont au niveau de l'équipement. Les patins de hockey sont remplacés par des chaussures spongieuses, alors que les balais et ballons prennent la place des bâtons et rondelles. Les autres différences se situent au niveau des règles de jeux.



L'équipement de base du joueur

-  Balai
-  Ballon
-  Chaussures
-  Casque
-  Protecteurs
-  Gants

* Selon les inscriptions, nous vérifierons la possibilité de prêt d'équipements.

Encadrement offert

Michel D'Astous, champion du monde chez les maîtres, offrira une formation aux entraîneurs de la ligue à compter du 3 janvier 2015.

Coordonnateurs de la ligue

Les responsables municipaux de loisir coordonneront la ligue.

Entraîneurs

Les entraîneurs seront formés par Michel D'Astous. Toute personne intéressée à devenir entraîneur dans la ligue intermunicipale de ballon sur glace est priée de compléter la fiche d'inscription au verso.

Participants

La ligue s'adresse à tous les garçons et les filles âgés de 9 ans et plus. Les personnes intéressées à participer à ligue intermunicipale de ballon sur glace sont priées de compléter la fiche d'inscription au verso.

P.S FAITES VITES, LA PÉRIODE D'INSCRIPTIONS SE TERMINE LE 9 janvier 2015.

Fiche d'inscription ballon sur glace

- Je désire **jouer** dans la ligue intermunicipale de ballon sur glace
- Je désire **entraîner** dans la ligue intermunicipale de ballon sur glace

Prénom : _____

Nom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Inscription :

Jean-Claude Molloy, coordonnateur des loisirs
Tél : 418 739-4420 poste 4
Courriel : jeanclaudemolloy@sainteluce.ca

Coût : aucun coût n'est prévu

Date limite : vendredi 9 janvier 2015

**Inscription
Aucuns coûts prévus
Date limite : 9 janvier 2015**



Municipalité
Saint-Gabriel-de-Rimouski



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-DENIS



Municipalité de
Sainte-Félicité



Municipalité
Sainte-Françoise



St-Amand-de-Québec
Municipalité de Saint-Amand



Municipalité de Saint-Jacques
Municipalité de Saint-Jacques



Unité Régionale de Loisirs et de Sport
du Bas-Saint-Laurent

Ligue intermunicipale

Ballon sur glace

Tu veux apprendre un nouveau sport!

Tu aimes les plaisirs d'hiver!

Tu veux te mettre en forme!

**Viens découvrir le
ballon sur glace!!!**



**Le ballon sur glace pour le plaisir
et la santé!!!**